



**COMMUNAUTE  
ECONOMIQUE ET  
MONETAIRE DE  
L'AFRIQUE CENTRALE**



# NOTE SUR L'INFLATION DANS LES PAYS MEMBRES DE LA CEMAC

**Année 2023**



## Avant-propos



Conscients de l'importance de la mise en place d'un système performant en matière d'information statistique dans le but de renforcer la convergence des politiques et des performances macroéconomiques des pays de la CEMAC, les Chefs d'État de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), lors de leur Sommet Extraordinaire du 18 août 2021, ont adopté le Programme Statistique sous régional de la CEMAC (STAT CEMAC), qui constitue le cadre de référence des activités statistiques de la Communauté sur la période 2021-2030.

STAT CEMAC vise à établir « un système statistique performant, générant des données fiables, harmonisées, disponibles en temps opportun, couvrant toutes les dimensions du développement et de l'intégration politique, économique, sociale, environnementale et culturelle de la CEMAC ». Sa mise en œuvre a déjà enregistré des avancées notables grâce aux financements internes de la Commission de la CEMAC et du Fonds de Développement Communautaire (FODEC), ainsi qu'au soutien de Partenaires Techniques et Financiers, notamment la Banque Mondiale à travers le Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (PHASAO) et AFRISTAT.

Dans ce cadre, la production de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) occupe une place centrale, fournissant une mesure fiable et harmonisée du niveau de l'inflation à la fois au sein des pays membres et à l'échelle de la zone CEMAC. L'inflation, en tant qu'indicateur avancé de la conjoncture économique, fait l'objet d'un suivi rigoureux et continu. Sa production régulière permet d'éclairer les autorités sur les dynamiques inflationnistes et d'anticiper leurs répercussions sur la stabilité macroéconomique et la compétitivité régionale. En fournissant des données actualisées et comparables, l'IHPC constitue ainsi un ouïr d'achat et de maintien de la stabilité financière.

Le Président de la Commission de la CEMAC  
**Baltasar ENGONGA EDJO'O**

# SOMMAIRE

I. NOTE D'INFORMATION À L'ENDROIT DES UTILISATEURS	5
II. RÉSUMÉ	6
III. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	6
IV. ÉVOLUTION ANNUELLE DE L'INFLATION DANS LA CEMAC	8
V. ÉVOLUTION DE L'INFLATION AU NIVEAU DES ÉTATS DE LA CEMAC	9
VI. LES CAUSES DE L'INFLATION DANS LA CEMAC	19
VII. CONCLUSION GENERALE	20
ANNEXES	21

## Liste des Tableaux et graphiques

Tableau 1 : Statistiques des bases de données IHPC base 2019 des pays de la CEMAC	6
Tableau 2 : Évolution du niveau global des prix des biens et services de consommation dans les pays de la CEMAC (Indice CEMAC base 100=2019)	21
Tableau 3 Variation en moyenne annuelle en juin 2023 des différentes fonctions de consommation dans les pays de la CEMAC (en %)	21
Tableau 4 : Variation en moyenne annuelle en juin 2023 par pays du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire (en %)	22
Tableau 5 : Variation en moyenne annuelle en juin 2023 de l'indice global dans chacun des pays de la Communauté (en %)	23
Graphique 1 : Variation en moyenne annuelle en juin 2023 des indices globaux des pays de la Communauté	6
Graphique 2 : Variation en moyenne annuelle en juin 2023 de l'indice global et de ses composantes	8
Graphique 3 : Évolution de l'inflation en moyenne annuelle dans la CEMAC (en %)	24
Graphique 4 : Variation en moyenne annuelle en juin 2023 des indices de la nomenclature secondaire	24
Graphique 5 : Évolution des cours du blé et du maïs	25

# I. NOTE D'INFORMATION À L'ENDROIT DES UTILISATEURS

## L'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation de la CEMAC

L'inflation dans la CEMAC est mesurée par le taux d'accroissement de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) de la CEMAC (base 100, 2019). Par Règlement N° 03/21-CEMAC-UEAC-CM-36 du 27 janvier 2021 portant modalités d'élaboration, de calcul et de publication de l'indice harmonisé des prix à la consommation au sein des États membres de la CEMAC, la Commission de la CEMAC a rendu obligatoire, la publication régulière et la diffusion de l'IHPC dès 2022. À cet effet, un guide méthodologique de l'IHPC a été annexé au Règlement. Dans ce guide, il s'agit essentiellement d'harmoniser les points méthodologiques de calcul des IPC nationaux au sein des États membres de la CEMAC : nomenclature de consommation (niveau fonction de consommation et harmonisation des libellés, des intitulés, des niveaux agrégés de la nomenclature de consommation, la définition de l'inflation sous-jacente), les méthodes de description des produits, les formules de calcul, les méthodes d'apurement des données, etc. Cette

harmonisation vise à minimiser le biais du calcul d'un taux d'inflation au niveau communautaire directement à partir des IPC nationaux. Par ailleurs, en vue de développer et de produire régulièrement les données statistiques harmonisées et fiables pour les besoins de coordination des politiques économiques, monétaires et socio- démographiques de la Sous-région, la Commission de la CEMAC a adopté le Règlement N°04/21-UEAC-115-CM-36 portant modalités d'élaboration, de calcul et de diffusion de l'inflation sous-jacente au sein des États membres. Cet indicateur complémentaire de l'inflation devrait faciliter les analyses et préparer diverses utilisations possibles de l'indice.

Dans la méthodologie de calcul des indices, les Dépenses de Consommation Individuelles des Ménages (DCIM) issues du Programme de Comparaison International de 2017 ont été utilisées comme poids des pays pour l'agrégation de l'indice communautaire. Le Tchad et le Cameroun ont procédé à un changement d'année de base.

**Tableau 1: Statistiques des bases de données IHPC base 2019 des pays de la CEMAC**

Pays	Nombre de variétés	Nombre de points de vente	Nombre de produits élémentaires	Nombre de relevés	Nombre de sites*	Nombre de centres d'observations**
CAMEROUN	1163	10 000	58 900	73 000	10	29
RCA	748	3 407	11 653	13 000	06	06
CONGO	635	2 332	8 162	36 156	05	05
GABON	750	2 670	22 768	27 452	04	16
GUINÉE ÉQUATORIALE	500	637	5 302	10 787	05	05
TCHAD	634	1 660	8 964	21 660	08	08
<b>CEMAC</b>	<b>///</b>	<b>19 706</b>	<b>///</b>	159 055	<b>38</b>	<b>69</b>

\*les sites représentent les zones économiques pour lesquelles l'indice est calculé

\*\*Les centres d'observations quant à eux représentent les zones de collecte (sous strate des sites)

Source : INS des États membres

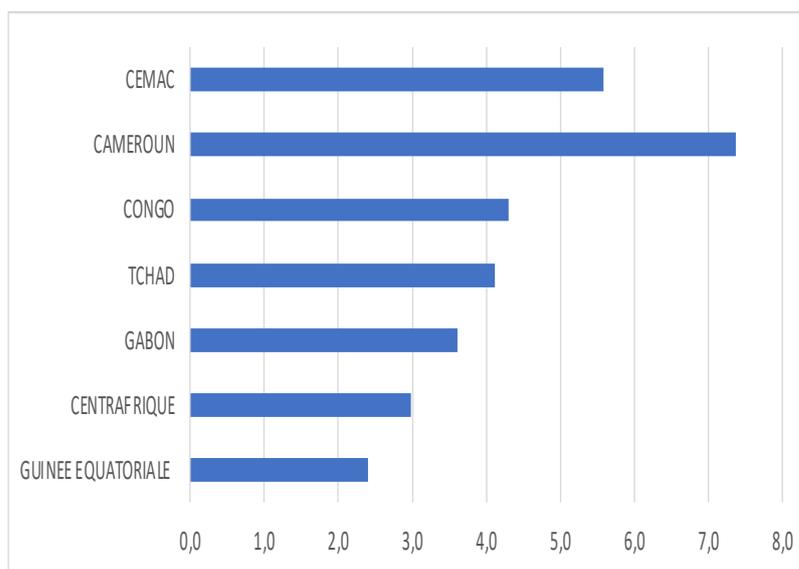
## II. RÉSUMÉ

**Sur l'ensemble de l'année 2023, le taux d'inflation dans la CEMAC s'est maintenu au même niveau que celui de 2022 à 5,6 %, largement au-dessus de la norme communautaire de 3% pour la deuxième année consécutive. Toutefois, deux pays, la République Centrafricaine et la Guinée Equatoriale, ont enregistré des taux conformes à ladite norme. Cette dynamique a découlé pour l'essentiel des effets de la révision à la hausse des prix des carburants à la pompe décidée par les Autorités durant cette année, en République Centrafricaine, au Cameroun, au Tchad et au Congo et qui ont impacté des activités de transport et les produits alimentaires et boissons non alcoolisées.**

Les différents taux d'inflation enregistrés en 2023, en comparaison avec 2022, par ordre décroissant ressortent comme suit : Cameroun (+7,4 %, contre 6,3 %), Congo (+4,3 %, contre 3,0 %), Tchad (+4,1 %, contre 5,8 %), Gabon (+3,6 %,

contre 4,3 %), RCA (+3,0 %, contre 5,6 %), et Guinée Équatoriale (+2,4 %, contre 4,9 %).

**Graphique 1 : Variation en moyenne annuelle en 2023 des indices globaux des pays de la Communauté**



Source : États membres et nos calculs (CEMAC)

## III. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

L'économie mondiale s'est montrée résiliente en 2023 alors qu'elle se remettait encore des effets de la pandémie de la Covid-19 et que les tensions géopolitiques restaient vives, notamment dans le conflit russo-ukrainien. L'activité économique mondiale, soutenue entre autres par les bas coûts de l'énergie et par la création de nouveaux emplois a conduit à une importante hausse de l'offre mondiale des biens et services. De plus, les politiques de resserrement monétaire adoptées par les banques centrales pour lutter contre les effets inflationnistes dus à la pandémie de Covid-19 exacerbées par le conflit russo-ukrainien ont contribué au recul de la demande et, combinée

à la modération de la croissance des salaires, ont conduit à la consolidation de la désinflation mondiale entamée en 2022.

L'inflation mondiale a ainsi reculé plus vite qu'attendu, avec des relevés récents proches des moyennes antérieures à la pandémie de Covid-19, tant pour l'inflation globale que pour l'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie).

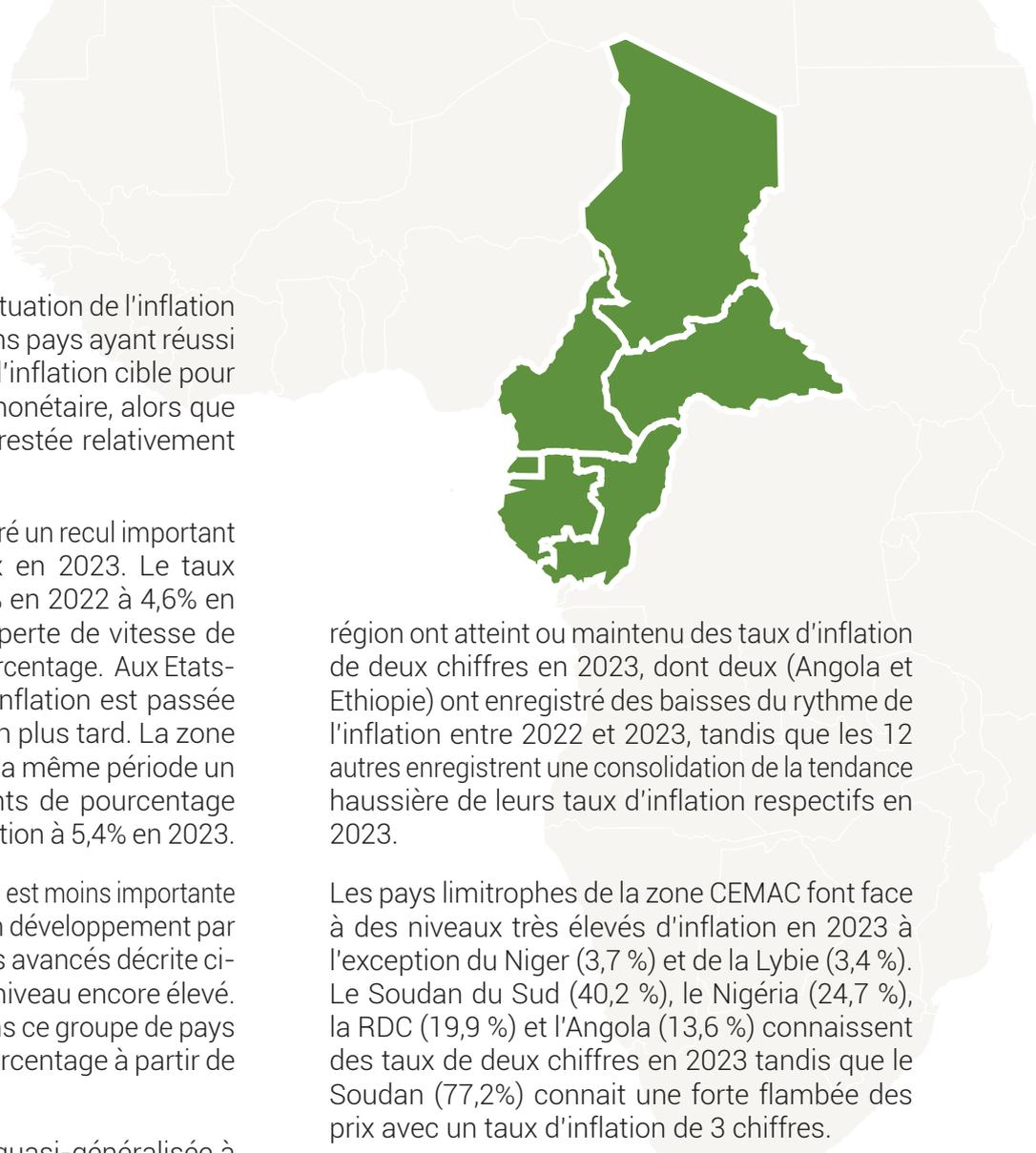
Le taux d'inflation globale au niveau mondial est donc passé de 8,7% en 2022 à 6,7% en 2023, marquant un ralentissement considérable du rythme de croissance des prix à la consommation finale

des ménages. Toutefois, la situation de l'inflation est restée hétérogène, certains pays ayant réussi à la ramener en dessous de l'inflation cible pour leurs objectifs de politique monétaire, alors que pour d'autres pays, elle est restée relativement élevée.

Les pays avancés ont enregistré un recul important de l'accroissement des prix en 2023. Le taux d'inflation est passé de 7,3% en 2022 à 4,6% en 2023, correspondant à une perte de vitesse de l'inflation de 2,7 points de pourcentage. Aux Etats-Unis d'Amérique en 2023, l'inflation est passée de 8,0% en 2022 à 4,1% un an plus tard. La zone euro a aussi connu pendant la même période un recul de l'inflation de 3 points de pourcentage permettant de ramener l'inflation à 5,4% en 2023.

La baisse du rythme de l'inflation est moins importante dans les pays émergents et en développement par rapport à la situation des pays avancés décrite ci-haut, laissant l'inflation à un niveau encore élevé. En effet, le taux d'inflation dans ce groupe de pays n'a cédé que 1,5 point de pourcentage à partir de son pic de 2022 (9,8%).

La montée de l'inflation est quasi-généralisée à travers l'Afrique Subsaharienne. Elle s'est établie à 16,2% contre 14,5% en 2022. Le taux d'inflation au Zimbabwe évalué à 667,4% en 2023, passe du simple à plus que le triple de sa valeur de 2022 (193,4%). Aussi, 14 pays sur les 48 que compte la



région ont atteint ou maintenu des taux d'inflation de deux chiffres en 2023, dont deux (Angola et Ethiopie) ont enregistré des baisses du rythme de l'inflation entre 2022 et 2023, tandis que les 12 autres enregistrent une consolidation de la tendance haussière de leurs taux d'inflation respectifs en 2023.

Les pays limitrophes de la zone CEMAC font face à des niveaux très élevés d'inflation en 2023 à l'exception du Niger (3,7 %) et de la Lybie (3,4 %). Le Soudan du Sud (40,2 %), le Nigéria (24,7 %), la RDC (19,9 %) et l'Angola (13,6 %) connaissent des taux de deux chiffres en 2023 tandis que le Soudan (77,2%) connaît une forte flambée des prix avec un taux d'inflation de 3 chiffres.

L'inflation mondiale et dans le voisinage immédiat de la zone CEMAC encore élevée est un facteur de l'environnement international favorable à la croissance des prix au niveau communautaire

## IV. ÉVOLUTION ANNUELLE DE L'INFLATION DANS LA CEMAC

Sur l'ensemble de l'année 2023, le taux d'inflation dans la CEMAC s'est maintenu au même niveau que celui de 2022 à 5,6 %, largement au-dessus de la norme communautaire de 3%. Suivant cette dynamique exceptionnelle des prix, sur la période 2021-2023, l'inflation moyenne cumulée de la CEMAC a atteint 19,7 %, contre 20,8 % sur la période 2014-2021. Toutefois, deux pays, la République Centrafricaine et la Guinée Equatoriale, ont enregistré des taux conformes à ladite norme.

Les différents taux d'inflation enregistrés en 2023, en comparaison avec 2022, par ordre décroissant ressortent comme suit : Cameroun (+7,4 % contre +6,3 %), Congo (+4,3 % contre +3,0 %), Tchad (+4,1 % contre +5,8 %), Gabon (+3,6 % contre +4,2 %), RCA (+3,0 % contre +5,6 %), et Guinée Équatoriale (+2,4 % contre +4,9 %).

L'évolution de l'inflation en 2023 est expliquée principalement par l'augmentation des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+7,0 %, contre +10,2 % en 2022), suivi de ceux

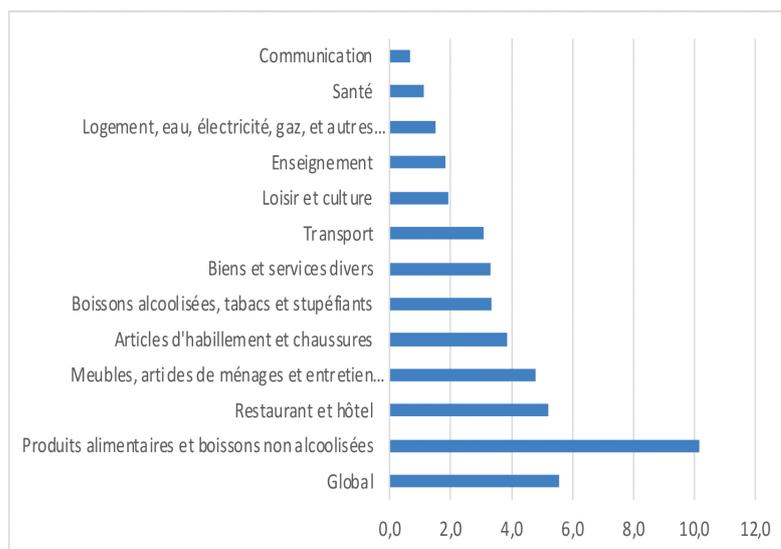
des « transports » (+12,4 % contre +3,3 % en 2022), des « meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison » (+5,7 %, contre +4,8 % en 2022) et du « logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles » (+3,0 %, contre +1,5 % en 2022).

Une analyse multidimensionnelle des principales sources de l'inflation régionale montre que son origine est plus locale (6,2 %, contre 5,6 % en 2022). Selon la volatilité, les produits frais et l'énergie tirent l'inflation à la hausse avec une variation de respectivement, 10,5 % et 5,3%. Les produits hors énergie et hors produits frais quant à eux augmentent de 5,1 %. Dans tous les secteurs de production des biens et services, les prix sont restés très hauts : 10,0 % pour le primaire, 4,2 % pour le secondaire et 5,1 % pour le tertiaire. En fonction de la durabilité des biens, ce sont les non-durables qui ont connu la plus forte hausse (+6,6 %), suivi des prix des biens durables (+4,8 %) et semi-durables (+4,0 %).

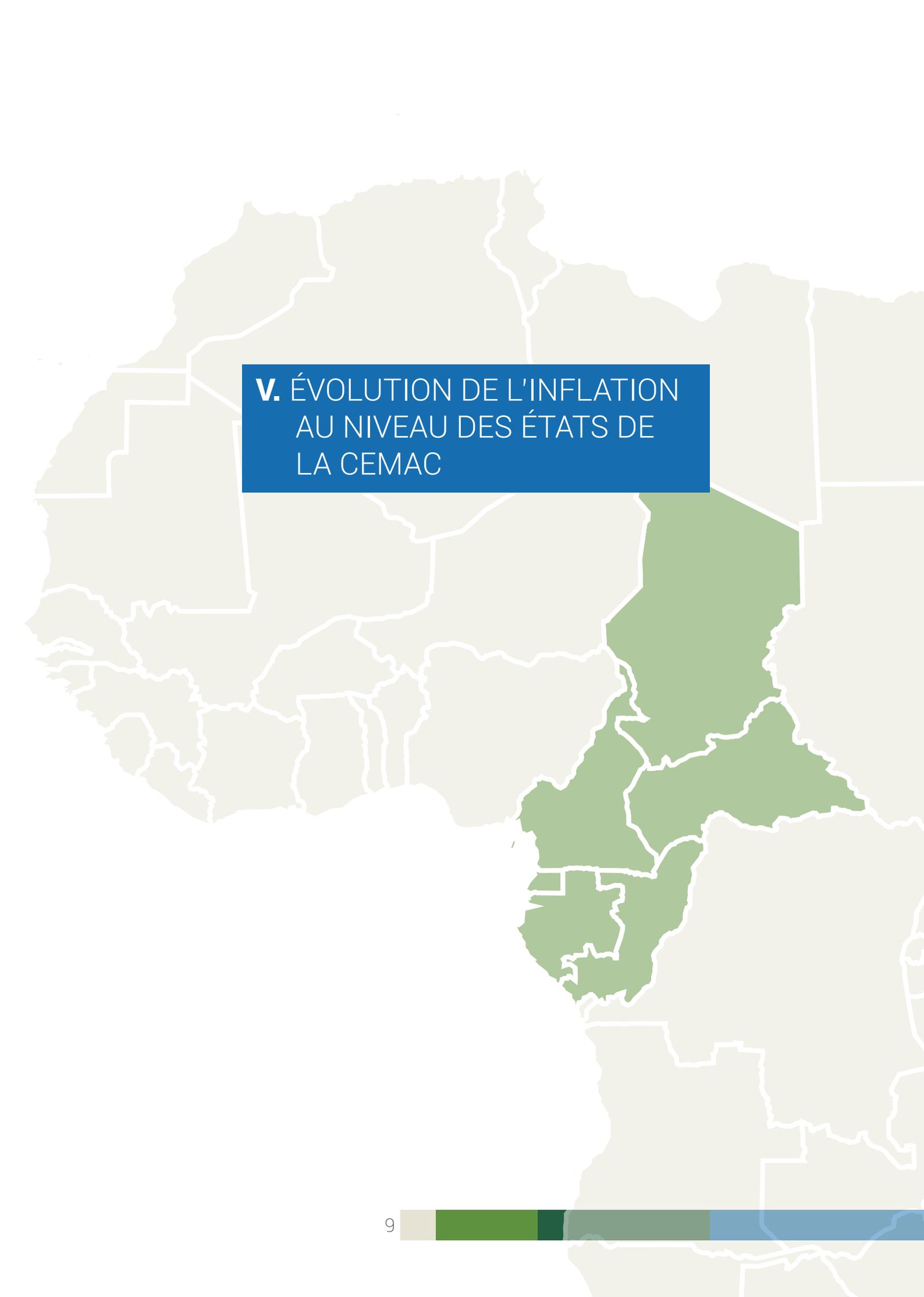
### Graphique 2 : Variation en moyenne annuelle en 2023 de l'indice global et de ses composantes

L'analyse suivant la volatilité des produits indique que l'augmentation des prix est principalement due à la progression des prix des produits frais (produits volatiles), qui ont flambé de 10,0%. Par ailleurs, le niveau de prix a augmenté de 4,6% pour l'énergie.

En ce qui concerne l'origine des biens, l'inflation est davantage attribuable à des facteurs locaux. En effet, l'augmentation est plus marquée pour les produits locaux, dont les prix ont augmenté de 7,7%, que pour les produits importés, dont les prix ont connu une hausse relativement moins importante de 6,1%.



Source : États membres et nos calculs (CEMAC)

A map of the African continent with the Central African Economic and Monetary Community (CEMAC) region highlighted in green. The rest of the continent is shown in a light beige color with white outlines for country borders. A blue rectangular box is overlaid on the map, containing the title text.

**V. ÉVOLUTION DE L'INFLATION  
AU NIVEAU DES ÉTATS DE  
LA CEMAC**



**u Cameroun : les tensions inflationnistes, amorcées en 2021 sous l'effet des perturbations économiques liées à la pandémie de COVID-19, se sont intensifiées en 2022 avec le déclenchement du conflit russo-ukrainien. Cette dynamique haussière s'est poursuivie en 2023, portant le taux d'inflation du Cameroun à +7,4% contre 6,3% en 2022..**

Le niveau d'inflation enregistré en 2023 au Cameroun constitue l'un des plus élevés des trois dernières décennies .

L'accélération des prix en 2023 a été essentiellement portée par la flambée des prix des produits alimentaires et l'augmentation des coûts des services de transport. Bien que l'inflation alimentaire ait légèrement ralenti par rapport à l'année précédente, passant de 12,9 % en 2022 à 11,1 % en 2023, elle demeure à un niveau préoccupant.

Certaines catégories de produits alimentaires ont enregistré des hausses particulièrement marquées. Les prix des légumes ont connu une augmentation de 22,2 %, contre 7,6 % en 2022. Les prix des fruits ont progressé de 14,3 %, après 11,0 % l'année précédente. Les prix des pains et céréales ont augmenté de 8,3 %, contre 16,3 % en 2022.

Les prix des poissons et fruits de mer ont flambé de 9,0 %, contre 12,4 % un an plus tôt. Les prix des huiles et graisses ont progressé de 5,7 %, après une forte hausse de 16,4 % en 2022. Les prix des « lait, fromage et œufs » ont augmenté de 7,8 %, contre 10,7 % l'année précédente.

S'agissant du transport, l'inflation, qui s'est durablement installée à partir de février 2023, trouve son origine directe dans la hausse du prix du carburant à la pompe, intervenue le 1er février 2023.

L'inflation en 2023 trouve ses origines dans une combinaison de facteurs internes et externes, mêlant contraintes structurelles et conjoncturelles :

Facteurs internes :

- La réduction des subventions sur les hydrocarbures, qui a renchéri les prix à la pompe, affectant ainsi les coûts de production et de transport.
- Une baisse de la production nationale, due à la faiblesse des capacités industrielles et à des conditions météorologiques défavorables.
- Les tensions sécuritaires persistantes dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, qui ont perturbé les activités agricoles et les circuits de distribution.
- L'augmentation des coûts des intrants agricoles et des matières premières, ayant contribué à l'envolée des prix des produits agricoles et manufacturés.

Facteurs externes :

- La persistance des tensions géopolitiques, notamment liées à la guerre Russo- Ukrainien, perturbant les chaînes d'approvisionnement mondiales.
- Les effets résiduels de la pandémie de COVID-19, qui continuent de fragiliser certains secteurs économiques.
- La fluctuation du franc CFA face au dollar américain, impactant le coût des importations.
- Le phénomène El Niño, responsable de sécheresses, inondations et autres événements climatiques extrêmes, avec des effets négatifs sur la production agricole mondiale.

Cette conjoncture défavorable s'est traduite par une augmentation plus marquée des prix des produits locaux (+8,1 %) que ceux des produits



importés (+5,6 %), révélant un renchérissement des coûts de production domestique.

Globalement, les produits frais ont vu leurs prix grimper de 15,1 %, tandis que l'inflation sous-jacente – qui exclut les produits les plus volatils ainsi que l'énergie – a atteint 6,0 %, contre 5,6 % l'année précédente. Parallèlement, les prix de l'énergie ont progressé de 8,4 %, tirés principalement par la hausse du carburant.

Sur le plan sectoriel, les prix des biens du secteur primaire ont connu une flambée de 13,7 %, reflétant l'impact direct sur les produits agricoles. Le secteur secondaire a enregistré une hausse de prix de 5,6 %, tandis que le tertiaire connu une augmentation de prix de 5,9 %.

Enfin, les prix des biens non durables ont augmenté de 9,7 %, tandis que l'inflation des biens semi-durables a progressé à +4,4 %, contre +3,9 % en 2022. Les prix des biens durables ont, quant à eux, augmenté de 3,1 %.

### Les mesures prises pour contenir l'inflation en 2023

Face à ces pressions inflationnistes, le Gouvernement camerounais a maintenu et renforcé un ensemble de mesures visant à atténuer la hausse des prix et à encourager la production locale.

Mesures fiscales et douanières :

1. Exonération des taxes à l'importation sur les semences, engrais et produits agricoles pour soutenir la production locale.
2. Réduction de 30% des droits d'accises sur les boissons fabriquées avec des ingrédients locaux, afin de promouvoir les chaînes de valeur nationales.

### Mesures de régulation et de soutien au pouvoir d'achat

1. Renforcement du contrôle des prix sur les produits de grande consommation.
2. Organisation de ventes promotionnelles pour stabiliser les prix des denrées alimentaires essentielles.
3. Élargissement de la liste des produits soumis à des prix réglementés, limitant ainsi la spéculation.
4. Appel aux opérateurs économiques à maintenir des prix fixes sur certains produits pendant plusieurs jours, en collaboration avec les distributeurs.

Ces actions ont contribué à modérer les tensions inflationnistes, bien que des défis subsistent quant à la stabilisation durable des prix et au renforcement de la résilience économique face aux chocs extérieurs.

**En République Centrafricaine :** le taux d'inflation s'est établi à 3,0 % en 2023, contre 5,6 % en 2022, se rapprochant davantage de la norme communautaire. Cette diminution du rythme inflationniste a été observée dans toutes les régions du pays, à l'exception de la Bossangoa.

Au début de l'année 2023, la pénurie de carburant a entraîné une forte poussée inflationniste, propulsant l'inflation mensuelle à un pic de 7,1 % en mars. Toutefois, cette flambée a progressivement cédé la place à un repli, permettant une stabilisation de l'inflation à 3,0 % en moyenne annuelle.

Si cette décélération permet de se rapprocher de la norme communautaire fixée à 3,0 %, elle masque toutefois des disparités notables au sein des différentes composantes de l'indice.



En effet, certains secteurs ont connu des hausses bien plus marquées. C'est notamment le cas du secteur des transports, dont les prix ont bondi de 25,4 %, contre 8,2 % en 2022, principalement en raison de l'augmentation des prix des carburants. De même, les articles d'habillement et de chaussures ont enregistré une hausse de 3,9 %, conséquence directe de la forte dépendance aux importations.

En parallèle, un ralentissement du rythme de l'inflation a été observé dans la majorité des autres composantes de l'indice. Les produits alimentaires et les boissons non alcoolisées, par exemple, ont vu leurs prix n'augmenter que de 1,6 %, bien en deçà des 7,1 % de 2022, soit une baisse significative de 5,5 points. Cette tendance à la modération s'est également manifestée dans la composante « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles », qui a affiché une baisse de 1 %, contrastant fortement avec la hausse de 8,8 % enregistrée l'année précédente. Ce recul s'explique par des évolutions structurelles favorables, telles que la mise en service de la nouvelle ferme solaire de Danzig, la dynamique soutenue du secteur immobilier, ainsi que plusieurs initiatives locales dans le domaine de la production énergétique. Parmi celles-ci figurent la production industrielle de charbon de bois par une société russe et la fabrication de briquettes de charbon à partir de déchets végétaux, développée par une entreprise centrafricaine.

La tendance désinflationniste s'est également prolongée à plusieurs autres niveaux. Les prix des produits frais n'ont progressé que de 0,2 %, contre 3,9 % en 2022, tandis que les prix de l'énergie ont connu une hausse limitée à 3,1 %, loin des 11,0 % observés l'année précédente. L'inflation sous-jacente — qui exclut les produits frais et l'énergie pour mieux capter les tendances fondamentales — s'est établie à 3,4 % en 2023, après avoir atteint 6,0 % en 2022. Cette évolution traduit un relâchement

global des pressions inflationnistes, bien que des tensions subsistent sur certains marchés de biens et services.

Les prix des biens locaux ont progressé de 3,4 %, contre 6,0 % en 2022, signalant un ralentissement de l'inflation domestique. Les produits importés ont, pour leur part, enregistré une hausse de 3,2 %, en légère baisse par rapport aux 3,8 % de l'année précédente.

Sur le plan sectoriel, le secteur primaire a vu ses prix n'augmenter que de 0,5 %, contre 5,2 % en 2022, témoignant d'une meilleure résilience des productions agricoles. Le secteur secondaire a enregistré une hausse des prix de 3,3 %, après 6,4 % en 2022, en lien avec une relative stabilisation des coûts de production industrielle. Quant au secteur tertiaire, les prix y ont progressé de 5,3 %, contre 6,1 % en 2022, illustrant une désinflation dans les services, malgré des tensions persistantes dans des segments comme le transport.

Enfin, les biens durables ont connu la plus forte hausse des prix, atteignant 5,7 % en 2023 contre 4,1 % un an plus tôt, du fait des coûts de production et des contraintes sur les importations. Les biens semi-durables ont enregistré une hausse de 3,5 %, contre 3,0 % en 2022, traduisant une demande soutenue malgré le contexte inflationniste. En revanche, les biens non durables ont vu leur inflation nettement ralentir, contribuant ainsi à l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

#### Les mesures prises pour contenir l'inflation

Dans le cadre de la riposte face aux tensions inflationnistes persistantes depuis 2021 post-Covid et exacerbées par la crise de l'Ukraine, les Autorités ont mis en œuvre certaines mesures coercitives et s'emploient à continuer sur cette dynamique pour contenir l'impact de ces



événements externes sur l'inflation. Notamment :

1. Le démantèlement des barrières illégales pour réduire les coûts d'acheminement des produits agricoles vers les marchés ou points de vente ;
2. La révision à la baisse des prix des carburants à la pompe au mois de juillet 2023 après une augmentation drastique en janvier 2023
3. L'homologation des prix des produits de première nécessité ;
4. Dispositif sécuritaire renforcé dans toutes les régions du pays pour faciliter la circulation des personnes et des biens ;
5. Le Renforcement des capacités des coopératives agricoles pour booster la production locale.

**Au Congo : En 2023, le taux d'inflation au Congo s'est établi à 4,3 %, dépassant ainsi la norme communautaire fixée à 3,0 %.**

Cette dynamique inflationniste a été principalement portée par la hausse des prix des produits alimentaires et des services de transport, deux composantes majeures de l'indice des prix à la consommation. L'augmentation des prix des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées a atteint 4,3 %, portée par une combinaison de facteurs structurels et conjoncturels, notamment les coûts élevés des intrants agricoles et les effets des changements climatiques. Certaines catégories de produits alimentaires ont enregistré des hausses particulièrement marquées :

- Les huiles et graisses ont vu leurs prix bondir de 9,7 %.
- Les poissons et fruits de mer ont augmenté

de 8,9 %, impactés par la raréfaction des captures, ainsi que par l'augmentation des coûts de transport et de conservation.

- Les légumes, tubercules et plantains ont connu une hausse de 6,9 %, sous l'effet des variations saisonnières, des aléas climatiques et des contraintes logistiques affectant leur distribution vers les centres urbains.

Cette dynamique inflationniste dans le secteur alimentaire s'est accompagnée d'une hausse notable des coûts de transport, estimée à 6,3 %, conséquence directe de l'envolée des prix des carburants et lubrifiants (+15,4 %). Cette flambée énergétique a eu des répercussions sur plusieurs segments du transport, notamment le transport aérien de passagers, dont les tarifs ont progressé de 13,3 %.

Plus globalement, la hausse des prix au Congo en 2023 s'inscrit dans un contexte marqué par plusieurs déterminants à la fois structurels et conjoncturels :

- La volatilité des marchés internationaux, exacerbée par les tensions géopolitiques et les perturbations des chaînes d'approvisionnement ;
- La forte dépendance aux importations alimentaires et énergétiques, exposant l'économie congolaise aux fluctuations des prix mondiaux ;
- Les contraintes logistiques persistantes et la faiblesse des infrastructures, générant des surcoûts dans l'acheminement des biens et services à travers le territoire.

Dans ce contexte, l'évolution des prix en 2023 met en lumière le rôle prépondérant des produits locaux dans la formation de l'inflation. Les produits d'origine locale ont enregistré une hausse moyenne de 4,3 %.



L'inflation sous-jacente, qui exclut les produits à prix volatils comme l'énergie et les produits frais, s'est établie à 4,1 %. Ce niveau témoigne d'une pression inflationniste plus marquée sur les biens manufacturés et les services, sous l'effet de l'évolution des coûts de production et des importations.

Sur le plan sectoriel, c'est le secteur secondaire qui a enregistré la plus forte hausse des prix, atteignant 5,3 %.

Enfin, ce sont les produits non durables qui ont le plus contribué à l'inflation, avec une progression de 4,3 %, en lien direct avec leur sensibilité aux chocs d'offre et de demande.

### **Les mesures prises pour contenir l'inflation**

Face aux tensions inflationnistes et à la hausse des prix des produits importés, le Gouvernement du Congo a mis en place un ensemble de mesures visant à renforcer la résilience du pays face à la crise alimentaire et à stabiliser les prix des denrées essentielles.

#### **1. Adoption d'un plan de résilience alimentaire (2022-2023)**

Le Décret n°2022-370 du 29 juin 2022, signé et publié par le gouvernement, approuve la mise en œuvre du Plan de résilience sur la crise alimentaire 2022-2023. Ce plan a pour objectif d'introduire des mesures ciblées pour atténuer les effets de l'inflation sur les marchés nationaux, sécuriser l'approvisionnement en produits alimentaires et préserver le pouvoir d'achat des ménages.

#### **2. Allègement fiscal et exonérations sur les produits alimentaires et intrants agricoles**

Note circulaire n°0021/MEF-CAB du 30 septembre

2022 : Cette directive instaure une exonération temporaire (d'un an) des droits de douane, de la redevance informatique et de la TVA sur une sélection de produits alimentaires de base (blé, huile végétale raffinée, viandes et abats comestibles congelés, poisson de mer, riz, etc.) ainsi que sur certains intrants agro-pastoraux et halieutiques (engrais, aliments pour bétail, animaux reproducteurs, œufs destinés à l'incubation, semences et autres intrants agricoles). Toutefois, cette exonération ne concerne pas les taxes communautaires applicables.

#### **3. Facilitation du transport des produits alimentaires**

Le gouvernement a également instauré des mesures tarifaires spécifiques pour réduire les coûts liés au transport des marchandises agroalimentaires et des produits alimentaires de base. Ces actions visent à améliorer la distribution des denrées essentielles en garantissant un acheminement fluide et à moindre coût des centres de production vers les grands pôles de consommation.

#### **4. Réduction des droits de douane sur les produits de première nécessité**

Note circulaire n°0486/MEF-CAB du 11 octobre 2023 : Afin de limiter la hausse des prix des denrées essentielles, cette mesure applique un taux réduit de 5 % du droit de douane à l'importation sur certains produits de première nécessité, notamment l'huile de palme raffinée, les viandes et abats comestibles congelés, les poissons de mer congelés, le lait, le blé, le poisson salé, le sel de table et le riz.



**Au Gabon :** En 2023, le taux d'inflation au Gabon s'est établi à 3,6%, enregistrant ainsi un repli de 0,6 point de pourcentage par rapport à 2022. Malgré cette diminution, l'inflation demeure au-dessus de la norme communautaire de 3%, soulignant ainsi la persistance des pressions inflationnistes sur l'économie gabonaise.

En 2023, l'augmentation du niveau général des prix s'explique principalement par la progression des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées (+5,9 %) ainsi que par la hausse des coûts des communications (+5,8 %).

En ce qui concerne les produits alimentaires, certaines catégories ont enregistré des hausses particulièrement marquées. Il s'agit notamment de la volaille, dont les prix ont augmenté de 10,4 %, des sels, épices, sauces et autres produits alimentaires non détaillés ailleurs, en hausse de 10,1 %, ainsi que des céréales non transformées, qui ont progressé de 5,8 %.

L'année 2023, à l'image de 2022, a été marquée par une hausse des prix aussi bien pour les produits importés (+4,3 %) que pour les produits locaux (+3,5 %). Cette situation traduit à la fois les perturbations sur les chaînes d'approvisionnement mondiales et les coûts croissants de production interne.

Les produits frais ont enregistré une hausse de 7,6 %, traduisant une forte pression sur les denrées périssables, particulièrement vulnérables aux aléas climatiques et aux contraintes logistiques. Les prix des produits énergétiques ont, quant à eux, augmenté de 2,0 %, tandis que ceux des produits hors énergie et hors produits frais ont progressé de 3,3 %.

Sur le plan sectoriel, l'inflation est plus marquée dans le secteur primaire (+7,9 %), traduisant la hausse

des prix des produits agricoles et halieutiques, fortement influencée par des facteurs climatiques et logistiques. Les secteurs secondaire (+3,6 %) et tertiaire (+2,0 %) ont également contribué à la dynamique inflationniste, bien que de manière plus modérée. Enfin, les prix ont augmenté pour les biens non durables de 5,4 %, pour les biens durables de 2,7 %, pour les services de 2,0 %, et pour les biens semi-durables de 1,9 %.

#### **Les mesures prises pour contenir l'inflation**

Pour contenir l'inflation en 2023, le Gouvernement Gabonais a pris des mesures visant à lutter contre la vie chère, et la flambée des prix des produits de grande consommation, notamment :

1. La création d'un Ministère spécialisé dans la lutte contre la vie chère afin d'assurer la veille sur le respect des mesures prises par le Gouvernement ;
2. L'organisation des assises nationales sur la vie chère. Elles ont consisté à examiner pour chaque groupe d'opérateurs, les produits qui feront l'objet d'une subvention, d'une exonération de taxe ou d'une autre forme de révision de prix ;
3. La signature d'un protocole d'accord entre le Gouvernement et les opérateurs économiques intervenants dans la chaîne des prix pour l'application, au 20 juillet 2023, d'une mercuriale fixant les prix plafond aux stades gros, demi-gros et détail de 67 produits alimentaires importés de catégories viande, volaille, poisson, conserves, riz et produits laitiers ;
4. La subvention de la farine de blé correspond à 40,6 millions de FCFA par mois en octobre, novembre et décembre 2023 et celle du gaz butane à 2,5 milliards de FCFA, tandis que la défiscalisation mercuriale s'élève à 3 milliards de FCFA ;

5. Le maintien du mécanisme de subvention des produits pétroliers à la pompe. La baisse des prix des carburants de 10 FCFA par litre et le maintien du prix du pétrole lampant à 450 FCFA représentent un coût de 51,03 milliards de FCFA de septembre 2023 à janvier 2024 ;

6. Le maintien de la gratuité du transport public

**En Guinée Équatoriale :** le taux d'inflation s'est établi à 2,4 % en 2023, après 4,9 % en 2022. Ce taux de 2023 est inférieur au seuil de 3 % fixé par la CEMAC dans le cadre de son mécanisme de surveillance multilatérale.

En 2023, la hausse du niveau général des prix à la consommation a été principalement portée par l'augmentation des prix des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées (+2,4 %), ainsi que par la progression des coûts du transport (+3,8 %) et de la composante « Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer » (+3,4 %).

La hausse des prix des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées résulte principalement de l'envolée des prix de plusieurs denrées de base. Parmi celles-ci, on note une augmentation de 7,5 % pour le café, le thé, le cacao et autres tisanes, 11,8 % pour la viande de bœuf, 10,1 % pour les pâtes alimentaires, 9,4 % pour le beurre et la margarine, ainsi que 7,5 % pour les huiles.

Dans le secteur des transports, la flambée des prix a été alimentée par la hausse des coûts des véhicules automobiles (+11,7 %), des motocyclettes (+14,9 %) et des services divers associés aux véhicules particuliers (+15,3 %). Par ailleurs,

l'augmentation des tarifs du transport maritime et fluvial de passagers (+14,6 %) a également contribué à cette tendance inflationniste.

Concernant la composante « meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer », la progression des prix est due en grande partie au renchérissement des articles de maison en textile (+7,4 %), des meubles et articles d'ameublement (+6,0 %) et des autres articles ménagers (+5,6 %).

De leur côté, les prix des biens importés ont progressé de 3,5 % en 2023, après une augmentation de 3,7 % en 2022, témoignant ainsi d'une persistance des tensions inflationnistes externes. En revanche, les prix des produits locaux ont enregistré une hausse plus modérée de 1,2 %, contre 5,6 % en 2022, traduisant un ralentissement de l'inflation domestique.

Sur le plan sectoriel, l'inflation a connu un ralentissement généralisé à travers les principaux secteurs d'activité. Dans le secteur primaire, la hausse des prix s'est limitée à 0,7 %, après une forte augmentation de 6,0 % en 2022. Le secteur secondaire a enregistré une progression des prix de 3,5 %, contre 4,6 % en 2022. Dans le secteur tertiaire, l'inflation a également ralenti, avec une augmentation des prix de 0,6 %, contre 2,9 % en 2022.

Enfin, les prix des biens durables ont affiché la plus forte progression, enregistrant une hausse de 8,1 % en 2023 contre 5,7 % en 2022. Les biens semi-durables ont enregistré une hausse plus modérée de 2,1 % en 2023, un niveau similaire à celui de l'année précédente. L'inflation des biens non durables a nettement ralenti, passant de 6,5 % en 2022 à 2,7 % en 2023.

### Les mesures prises pour contenir l'inflation

Afin de limiter les tensions inflationnistes, le Gouvernement de la Guinée Equatoriale a adopté plusieurs mesures :

1. Partenariat avec la Serbie pour l'approvisionnement en produits alimentaires. Un accord a été conclu avec la Serbie pour l'achat de denrées alimentaires destinées au Gouvernement, qui les revend ensuite aux entreprises de gros. Ces dernières ont pour mission de les commercialiser auprès des ménages à des prix modérés. Cette initiative vise à inciter les fournisseurs à réduire les prix pratiqués dans leurs établissements.
2. Développement de la production locale avec la Serbie. Un second accord a été signé avec la Serbie afin d'encourager la création d'entreprises de production de biens essentiels en Guinée Equatoriale. Cette mesure devrait contribuer à la réduction des prix en renforçant l'offre locale.
3. Accords avec les grossistes et réduction des droits de port. Le Gouvernement a engagé des discussions avec les entreprises de vente en gros afin de stabiliser les prix sur les marchés nationaux. En contrepartie de cet engagement à ne pas augmenter les prix, l'État a supprimé certains droits et taxes appliqués dans les ports du pays, facilitant ainsi l'importation des marchandises.
4. Allègement fiscal sur les produits de première nécessité. Enfin, le Gouvernement a procédé à une réduction ciblée des taxes sur les produits de première nécessité, dans le but d'alléger le coût de la vie pour les ménages

**Au Tchad :** En 2023, le taux d'inflation s'est établi à 4,1 %, prolongeant ainsi la tendance inflationniste amorcée en 2022, où l'inflation avait atteint 5,8 %. Ce taux dépasse le seuil de 3 % fixé par la CEMAC dans son cadre de surveillance multilatérale, traduisant la persistance des pressions inflationnistes sur l'économie nationale

L'augmentation du niveau général des prix en 2023 découle principalement de la hausse des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées, des services de transport, ainsi que des services de restauration et d'hébergement.

Les prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées ont progressé de 4,1 % en 2023, bien que cette augmentation soit plus modérée qu'en 2022 (12,2 %). Cette inflation résulte principalement de l'augmentation des prix de certaines catégories de produits, notamment les pains et céréales (+6,8 %), les lait, fromage et œufs (+8,0 %), les légumes (+6,0 %), le sucre, la confiture, le miel, le chocolat et les confiseries (+4,6 %), ainsi que les café, thé et cacao (+8,7 %).

Cette flambée des prix s'explique essentiellement par une mauvaise production agricole en 2022-2023, due aux inondations de 2022, qui ont fortement impacté l'offre de produits agricoles. Par ailleurs, la crise au Soudan a perturbé les échanges commerciaux et l'approvisionnement en denrées essentielles. Toutefois, certains produits alimentaires ont connu une baisse de prix, notamment les viandes (-3,4 %) et les huiles et graisses (-3,6 %).

Le secteur des transports a enregistré une forte inflation de 13,9 %, principalement due



à l'augmentation des prix des carburants et lubrifiants (+11,9 %), à la flambée des tarifs du transport routier de passagers (+41,5 %), et à la hausse des prix du transport aérien de passagers (+28,5 %). Ces augmentations s'expliquent par deux facteurs majeurs : d'une part, la hausse des prix des carburants à la pompe, en particulier du gasoil, et d'autre part, les pénuries de carburant en début d'année 2023, qui ont entraîné une augmentation des coûts de transport, répercutée sur les prix des autres biens et services.

Les coûts des services de restauration et d'hébergement ont progressé de 4,2 %, sous l'effet de la hausse des prix des services de restauration, cafés et établissements similaires (+4,2 %) ainsi que de l'augmentation des tarifs des services hôteliers et autres formes d'hébergement (+10,8 %). Cette tendance s'explique par la montée des coûts des intrants, notamment les produits alimentaires et l'énergie, ainsi que par la reprise de la demande après la pandémie.

Les prix des produits frais ont augmenté de 1,0 %, tandis que ceux de l'énergie ont enregistré une hausse de 4,2 %. Par ailleurs, l'inflation sous-jacente, qui exclut ces deux catégories, s'est établie à 5,2 % en 2023, traduisant des tensions inflationnistes persistantes.

Les produits locaux ont vu leurs prix progresser de 4,3 %, une hausse attribuable à la baisse de la production agricole et à l'augmentation des coûts de transformation. En revanche, les produits importés n'ont connu qu'une hausse modérée de 0,5 %, grâce aux mesures d'exonération mises en place par le gouvernement sur certains produits essentiels.

Sur le plan sectoriel, les prix ont évolué de manière différenciée : dans le secteur secondaire (industrie manufacturière et transformation), l'inflation a atteint +7,5 %, dans le secteur tertiaire (services), elle a progressé de +4,7 %, tandis que le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche) a enregistré une hausse de prix modeste de +0,9 %.

Enfin, les biens semi-durables ont enregistré la plus forte hausse avec 8,2 %, suivis des biens durables (+3,8 %) et des biens non durables (+3,5 %).

### **Les mesures prises pour contenir l'inflation**

Pour atténuer les pressions inflationnistes en 2023, le Gouvernement tchadien a adopté

plusieurs mesures :

1. Exonération des droits et taxes à l'importation sur certains produits alimentaires et médicaux, ainsi que sur les matériels médicaux, par l'arrêté n°076/PR/MFB/DGSDDI/2020 du 24 avril 2020.
2. Déclaration d'urgence alimentaire et nutritionnelle via le décret n°1520/PCMT/PMT/2022 du 11 juin 2022, permettant de mobiliser des ressources et d'adopter des actions ciblées pour garantir l'approvisionnement en produits de première nécessité.

Ces initiatives visent à stabiliser les prix à la consommation, à limiter les répercussions sur le pouvoir d'achat des ménages et à renforcer la résilience de l'économie tchadienne face aux chocs externes et internes.

## VI. LES CAUSES DE L'INFLATION EN 2023



Dans la CEMAC, la dynamique des prix en 2023 est davantage la conséquence des facteurs internes qu'externes.

Sur le plan interne, l'inflation dans la sous-région, a été principalement entretenue par les relèvements des prix des carburants à la pompe en République Centrafricaine (4 janvier 2023), au Cameroun (1er février 2023), au Congo (31 janvier 2023 et 15 juillet 2023) et au Tchad (17 avril 2023), du fait de la réduction substantielle des subventions sur les prix des hydrocarbures prônées dans le cadre des programmes des Etats avec le FMI. Cette situation a entraîné une augmentation des prix des services de transport, notamment du transport routier, des coûts des intrants industriels, et par conséquent des produits non alimentaires dans la CEMAC.

En outre, la hausse de l'inflation alimentaire en plus de la hausse des prix des transports fait suite aux effets des perturbations climatiques et environnementales, de l'insécurité notamment dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest du Cameroun sur l'approvisionnement des marchés en produits vivriers dans la Zone face à une demande intérieure dynamique. Enfin, malgré l'action vigoureuse des Etats en matière de contrôle des prix, des actions spéculatives sur les marchés locaux ont continué d'entretenir des pénuries artificielles, contribuant à l'augmentation des prix.

En revanche, sur le plan externe, le contexte de la sous-région, qui est importatrice nette des produits énergétiques raffinés, est marqué par un fléchissement des prix des produits pétroliers



liquides et gazeux à l'international, amorcé depuis le second semestre 2022. Dans le même temps, la dynamique est demeurée globalement favorable pour les prix importés alimentaires, l'indice FAO des produits alimentaires étant orienté globalement à la baisse depuis juin 2022.

Dans la même veine, le resserrement de la politique monétaire de la BEAC engagé depuis 2022 et les mesures d'accompagnement prises par les Etats en vue de préserver les couches vulnérables ont ralenti cette hausse des prix.

## VII. CONCLUSION

Sur l'ensemble de l'année 2023, l'inflation de la région CEMAC s'est maintenue au même niveau à l'inverse de la dynamique mondiale. En effet, ce taux d'inflation s'est établi à 5,6 %, dépassant pour la deuxième année consécutive le seuil communautaire de 3,0 %, en lien avec l'augmentation des prix des produits alimentaires et des carburants dans la plupart des pays. Deux pays sur les six ont respecté la norme communautaire d'inflation.



## ANNEXE 1

Tableau 2 : Évolution du niveau global des prix des biens et services de consommation dans les pays de la CEMAC (Indice CEMAC base 100=2019)

PAYS	Pond	Moy-21	Moy-22	Moy-23	Inf-moy22	Inf-moy23	Contrib.	Contrib. (%)
CAMEROUN	52,4	104,8	111,3	119,5	6,3	7,4	0,039	69,60
RCA	3,4	105,2	111,0	114,4	5,6	3,0	0,001	1,84
CONGO	9,3	102,2	105,3	109,8	3,0	4,3	0,004	6,81
GABON	8,8	102,5	106,9	110,7	4,2	3,6	0,003	5,53
GUINÉE ÉQUATORIALE	9,5	104,7	109,8	112,5	4,9	2,4	0,002	4,14
TCHAD	16,5	103,6	109,7	114,2	5,8	4,1	0,007	12,09
CEMAC	100,0	104,2	109,9	116,1	5,6	5,6	0,056	100,00

Source : États membres et nos calculs (CEMAC)

Tableau 3 : Variation en moyenne annuelle en 2023 des différentes fonctions de consommation dans les pays de la CEMAC (en %)

FONCTIONS	Cameroun	RCA	Congo	Gabon	Guinée Équatoriale	Tchad	CEMAC
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	10,8	1,6	4,3	5,9	2,4	4,1	7,0
Boissons alcoolisées, Tabacs et stupéfiants	3,4	-0,4	4,1	5,4	1,2	-2,5	1,5
Articles d'habillement et chaussures	4,3	3,9	5,0	1,8	1,6	2,9	3,9
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	3,4	-1,0	3,2	1,8	4,9	2,6	2,9
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	7,2	4,1	4,7	2,7	3,4	3,6	5,7
Santé	0,8	3,5	3,2	1,3	3,3	2,0	1,5
Transports	15,0	25,4	6,3	3,2	3,8	13,9	12,4
Communication	0,4	5,5	1,6	0,1	-0,6	0,1	0,4
Loisirs et culture	1,9	4,5	3,9	1,0	-1,7	3,0	1,9
Enseignement	3,2	4,3	4,4	1,4	1,6	0,6	2,7
Restaurants et Hôtels	4,9	0,6	5,7	3,2	0,1	4,2	4,1
Biens et services divers	5,3	5,9	4,2	2,0	0,9	7,5	4,9
<b>Global</b>	<b>7,4</b>	<b>3,0</b>	<b>4,3</b>	<b>3,6</b>	<b>2,4</b>	<b>4,1</b>	<b>5,6</b>

Source : Nos calculs (CEMAC)

Tableau 4 : **Variation en moyenne annuelle en 2023 par pays du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire (en %)**

Libellé	Cameroun	RCA	Congo	Gabon	Guinée Équatoriale	Tchad	CEMAC
Indice produit frais	10,8	1,6	4,3	5,9	2,4	4,1	7,0
Indice Énergie	3,4	-0,4	4,1	5,4	1,2	-2,5	1,5
Hors produits frais et Énergie	4,3	3,9	5,0	1,8	1,6	2,9	3,9
Local	3,4	-1,0	3,2	1,8	4,9	2,6	2,9
Importé	7,2	4,1	4,7	2,7	3,4	3,6	5,7
Primaire	0,8	3,5	3,2	1,3	3,3	2,0	1,5
Secondaire	15,0	25,4	6,3	3,2	3,8	13,9	12,4
Tertiaire (services)	0,4	5,5	1,6	0,1	-0,6	0,1	0,4
Non durable	1,9	4,5	3,9	1,0	-1,7	3,0	1,9
Semi-Durable	3,2	4,3	4,4	1,4	1,6	0,6	2,7
Durable	4,9	0,6	5,7	3,2	0,1	4,2	4,1
Services	5,3	5,9	4,2	2,0	0,9	7,5	4,9

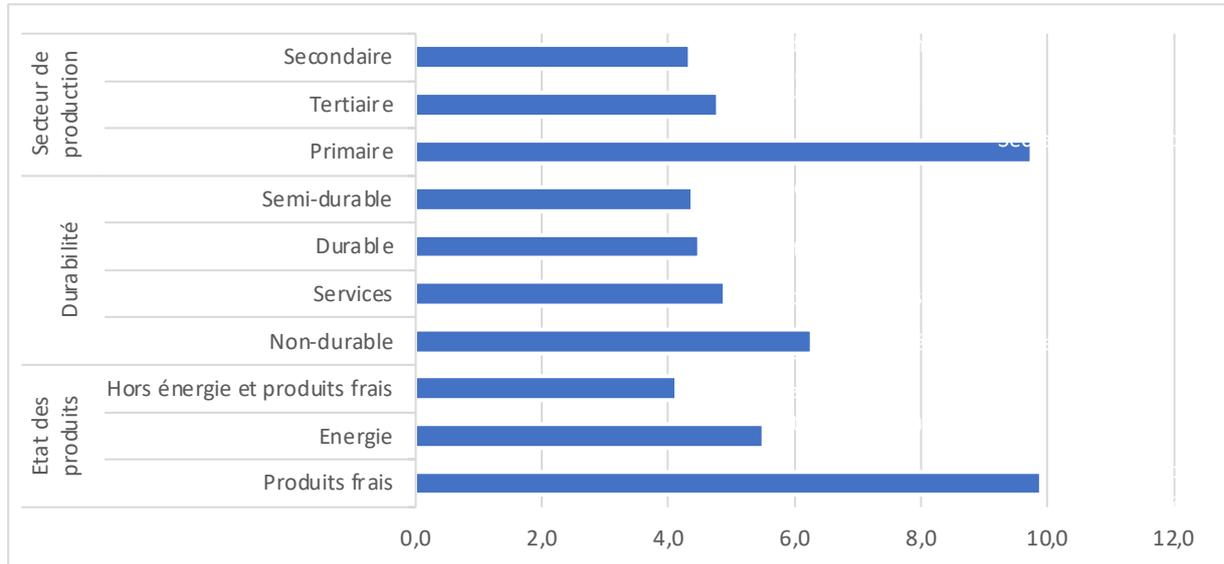
Source : États membres et nos calculs (CEMAC)

Tableau 5 : **Variation en moyenne annuelle des indices des fonctions de consommation (en %) au niveau communautaire**

		Moy-21	Moy-22	Moy-23	Inf-moy22	Inf-moy23
Global	10000,0	104,1	109,9	116,1	5,6	5,6
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	3862,2	106,6	117,5	125,6	10,2	7,0
Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	296,3	105,9	109,4	111,1	3,4	1,5
Articles d'habillement et chaussures	795,1	104,0	108,0	112,2	3,9	3,9
Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles	1384,6	101,9	103,5	106,5	1,5	2,9
Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer	462,7	102,8	107,7	113,9	4,8	5,7
Santé	394,3	100,4	101,6	103,1	1,1	1,5
Transport	961,5	104,0	107,3	120,6	3,1	12,4
Communication	380,9	101,7	102,4	102,8	0,7	0,4
Loisir et culture	271,2	101,8	103,8	105,7	1,9	1,9
Enseignement	263,5	103,3	105,1	108,0	1,8	2,7
Restaurant et hôtel	534,7	103,4	108,8	113,2	5,2	4,1
Biens et services divers	393,1	101,2	104,6	109,8	3,4	4,9

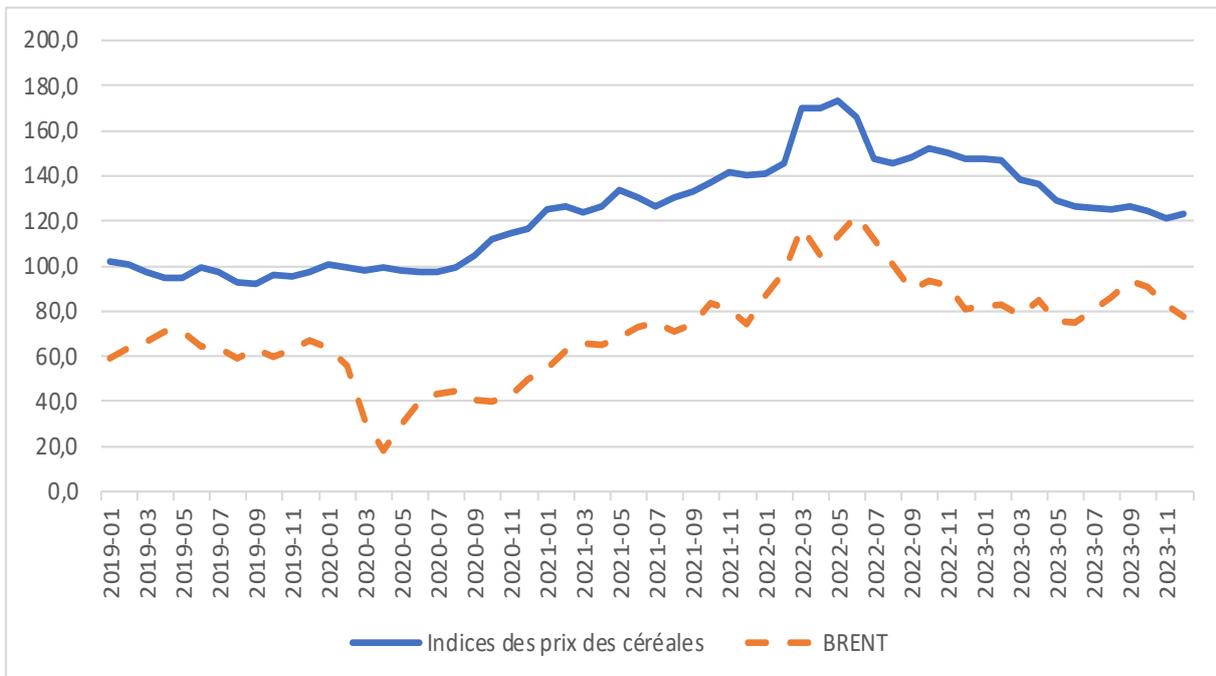
Source : États membres et nos calculs (CEMAC)

Graphique 3 : Variation en moyenne annuelle 2023 des indices de la nomenclature secondaire



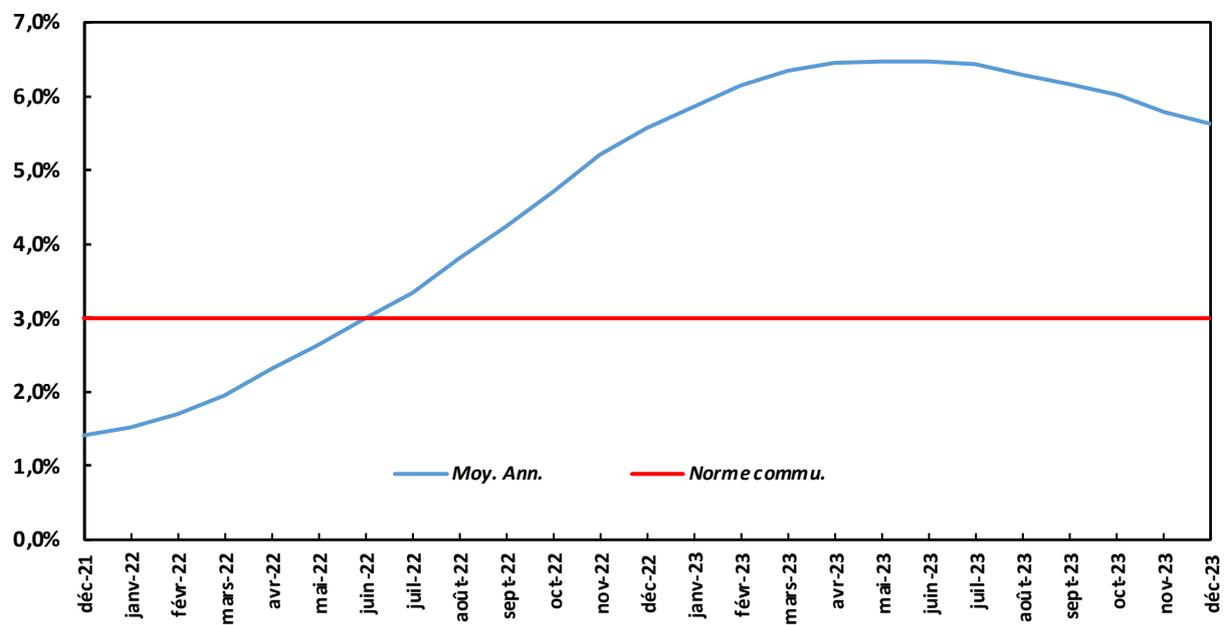
Source : États membres et nos calculs (CEMAC)

Graphique 4 : Évolution des indices de pétrole brut (Brent) et des céréales sur le marché international



Source : États membres et nos calculs (CEMAC)

Graphique 5 : Évolution de l'inflation en moyenne annuelle en Zone CEMAC

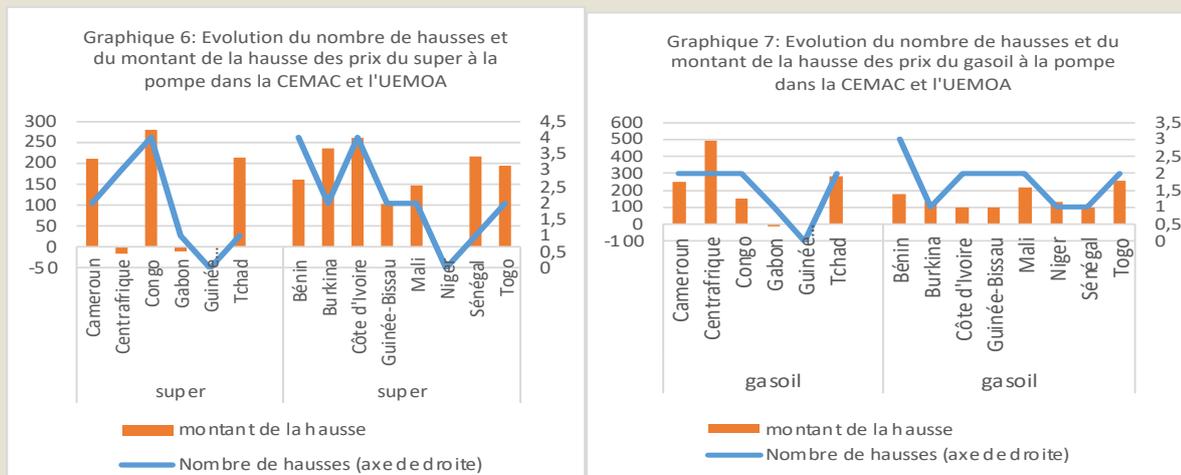


## ANNEXE 2

### Encadré : hausse des prix à la pompe et dynamique de l'inflation dans les zones UEMOA et CEMAC

Les pays de l'UEMOA et de la CEMAC ont connu une accélération de l'inflation depuis le début de quatrième trimestre 2021, en raison de la forte hausse enregistrée au niveau des coûts du fret maritime, suite à une reprise post-covid-2019, dans le sillage d'un déséquilibre entre l'offre et la demande de l'économie mondiale. Cette situation s'est accentuée en 2022, avec le déclenchement en février de la crise russo-ukrainienne, dont les principales répercussions sont entre autres des perturbations sur les marchés des produits pétroliers à travers le monde. De ce fait, la plupart des Etats du monde entier, en particulier les importateurs nets des produits pétroliers, ont procédé à des révisions à la hausse des prix des carburants à la pompe pour s'aligner aux prix du marché. Pour les Etats de la CEMAC et de l'UEMOA, le renchérissement des prix des produits raffinés a entraîné une hausse historique des dépenses publiques dédiées aux subventions des prix à la pompe, devenant de ce fait insoutenable. Par conséquent, dans l'UEMOA, dès 2022, tous les Etats ont révisé à la hausse les prix à la pompe, alors que ceux de la CEMAC ont continué globalement de protéger les ménages malgré leur caractère coûteux pour les budgets publics. Les hausses des prix à la pompe se sont poursuivies dans les deux zones en 2023, mais davantage dans la CEMAC. Dans ce contexte, les Banques centrales (BEAC et BCEAO) ont décidé d'un resserrement de leurs politiques monétaires à travers les relèvements des taux directeurs, dans le but de contenir cette hausse de l'inflation et d'ancrer les anticipations des agents économiques vers une baisse des pressions. Malgré l'amorce de la décélération des tensions inflationnistes qui a débutée au terme de l'année 2022 en Zone UEMOA et dès juillet 2023 en Zone CEMAC, et du retour anticipé au niveau du seuil communautaire dès 2024 en Zone UEMOA, et 2025 en Zone CEMAC, des risques haussiers persisteraient. Sur la base des données disponibles sur les IHPC de l'UEMOA et de la CEMAC et des prix des carburants à la pompe dans les pays, cet encadré vise à présenter comment les des autorités (Etats et Banques centrales) ont réagi pour faire face à la dynamique haussière des prix dans l'UEMOA et de la CEMAC, autour de trois points : i) la dynamique récente des prix à la pompe dans les deux zones, ii) les réactions des politiques monétaires, iii) la dynamique de l'inflation dans les deux Zones, avant de tirer quelques enseignements pour la CEMAC (iv).

#### i) La situation récente des prix des carburants à la pompe dans la CEMAC et l'UEMOA



Source : BCEAO, BEAC

Le montant de -15FCFA en RCA est le net suite à une hausse de 435 FCFA (janvier 2023) et une baisse 450 FCFA (juillet 2023).

Les tableaux et graphiques ci-dessous indiquent que face à la forte remontée des prix des produits pétroliers, les pays de l'UEMOA ont été les premiers à procéder à une révision à la hausse les prix des carburants à la pompe, et de la stopper par rapport à ceux de la CEMAC qui s'y sont pris un an plus tard. Il en ressort que :

- Le Gabon seul a révisé le prix à la pompe à la baisse pour le gasoil (-10 FCFA) et le super (-10 FCFA);
- le Congo a connu la plus forte hausse des prix pour le super (+280 FCFA), suivi de la Côte d'Ivoire (+260 FCFA), du Burkina Faso (+235 FCFA), du Sénégal (+215 FCFA), Tchad (+212 FCFA) et du Cameroun (+210 FCFA) ;
- la RCA a enregistré la plus forte hausse des prix pour le gasoil (495 FCFA), suivi du Tchad (+280 FCFA), du Togo (+255 FCFA), du Cameroun (+253 FCFA) et du Mali (+216 FCFA).

#### ii) Les réactions différenciées des politiques monétaires de la BEAC et BCEAO

Du côté des banques centrales, à l'inverse des Etats, c'est la BEAC dès mars 2022, qui a commencé par relèver son taux directeur, la BCEAO quant à elle n'ayant commencé qu'à partir de juin 2022. Toutefois, en 2022, on note une accélération du rythme de hausse à la BCEAO, qui a décidé de trois (03) baisses consécutives dès juin 2022, contre deux (02) pour la BEAC, la deuxième ayant intervenue en septembre 2022. Pour l'année 2023, la BEAC a procédé en mars 2023 à un (01) relèvement de ses taux directeurs, contre trois (03) pour la BCEAO lors de ses sessions ordinaires de mars 2023, septembre 2023 et décembre 2023. Au total, les relèvements des taux directeurs ont accru le taux directeur de la BCEAO de 150 points de base (soit six (06) implusions de 25 points de base chacune) pour le hisser à 3,5 %, et celui de la BEAC de 150 points de base (soit trois hausses de 50 points de base) pour s'afficher à 5,0 % depuis mars 2023.

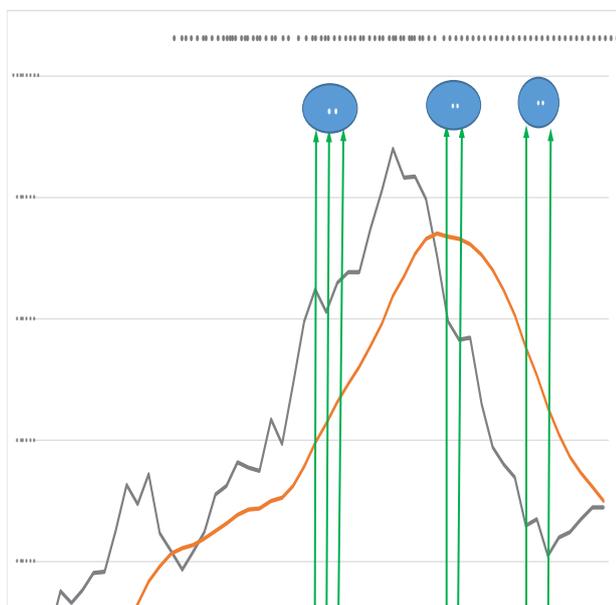
#### iii) La dynamique de l'inflation dans les deux Zones

Le choc de la crise russo-ukrainienne survient lors d'une phase d'accélération de l'inflation dans l'UEMOA. Il va ainsi accentuer les pressions inflationnistes jusqu'au pic en août 2022 (8,8 %) en glissement annuel et décembre 2022 (7,4 %) en moyenne annuelle. La décélération enclenchée dès lors s'est accrue pour que le taux d'inflation franchisse le seuil de 3 % (aussi bien en glissement annuel qu'en moyenne annuelle) de l'intervalle dès fin mars 2024. Cette évolution résulte de la hausse de la production céréalière de la campagne agricole 2022/2023 de l'Union et du repli des cours mondiaux du pétrole brut, des denrées alimentaires et de la dépréciation de l'euro face au dollar.

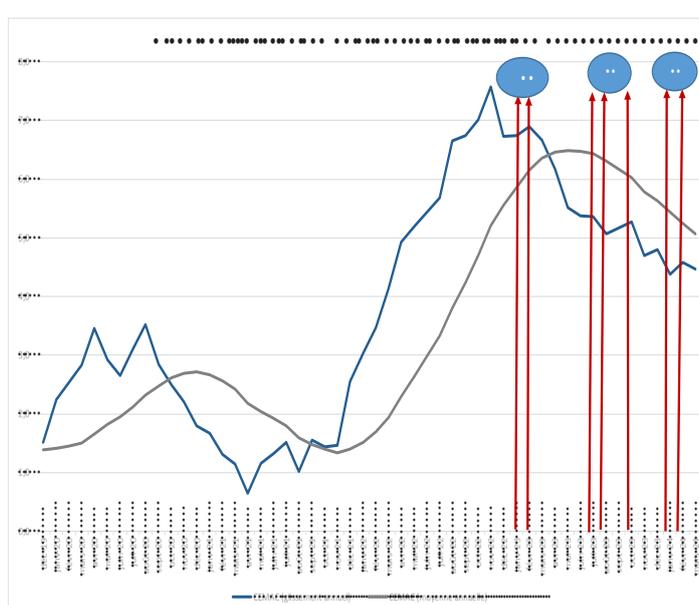
Dans la CEMAC, ce choc est apparu durant la période de transition entre le terme d'une phase de décélération post-covid 19 de l'inflation et l'entrée dans une cycle d'accélération de l'inflation dans la zone. De ce fait, il va être le principal facteur de l'accélération de l'inflation prenant le relais de la hausse des coûts du fret. Après une année 2021 qui s'est achevée avec une inflation de 1,6 % en moyenne annuelle, sa dynamique a ensuite été marquée par une remontée spectaculaire jusqu'à son pic atteint en novembre 2022 en glissement annuel (quatre mois après l'UEMOA) et de juillet 2023 en moyenne annuelle (sept mois après l'UEMOA). Le franchissement de l'inflation dans la CEMAC au terme de l'année 2023 n'a abouti qu'à un taux d'inflation en glissement annuel de 5,7 % et de 5,6 % en moyenne annuelle encore largement au-dessus de la norme communautaire de 3 %. Il en ressort que le rythme de baisse des prix est plus faible dans la CEMAC qu'en Zone UEMOA, en raison des effets haussiers des prix à la pompe en 2023 qui ont atténué

les effets de la baisse des prix mondiaux des produits alimentaires et du pétrole brut.

Le rythme et les niveaux de hausse des prix à la pompe différenciés et décidés dans le temps par les Etats de l'UEMOA et de la CEMAC peuvent justifier la dynamique des prix dans ces zones sur la période d'analyse, ainsi que les impulsions monétaires des banques centrales. A l'analyse, là où on s'y est pris rapidement pour faire face à ce choc, la situation semble se normaliser plus rapidement notamment dans l'UEMOA, autour de quatre mois en glissement annuel, et sept mois en moyenne annuelle.



Source : BCEAO



Source : BEAC

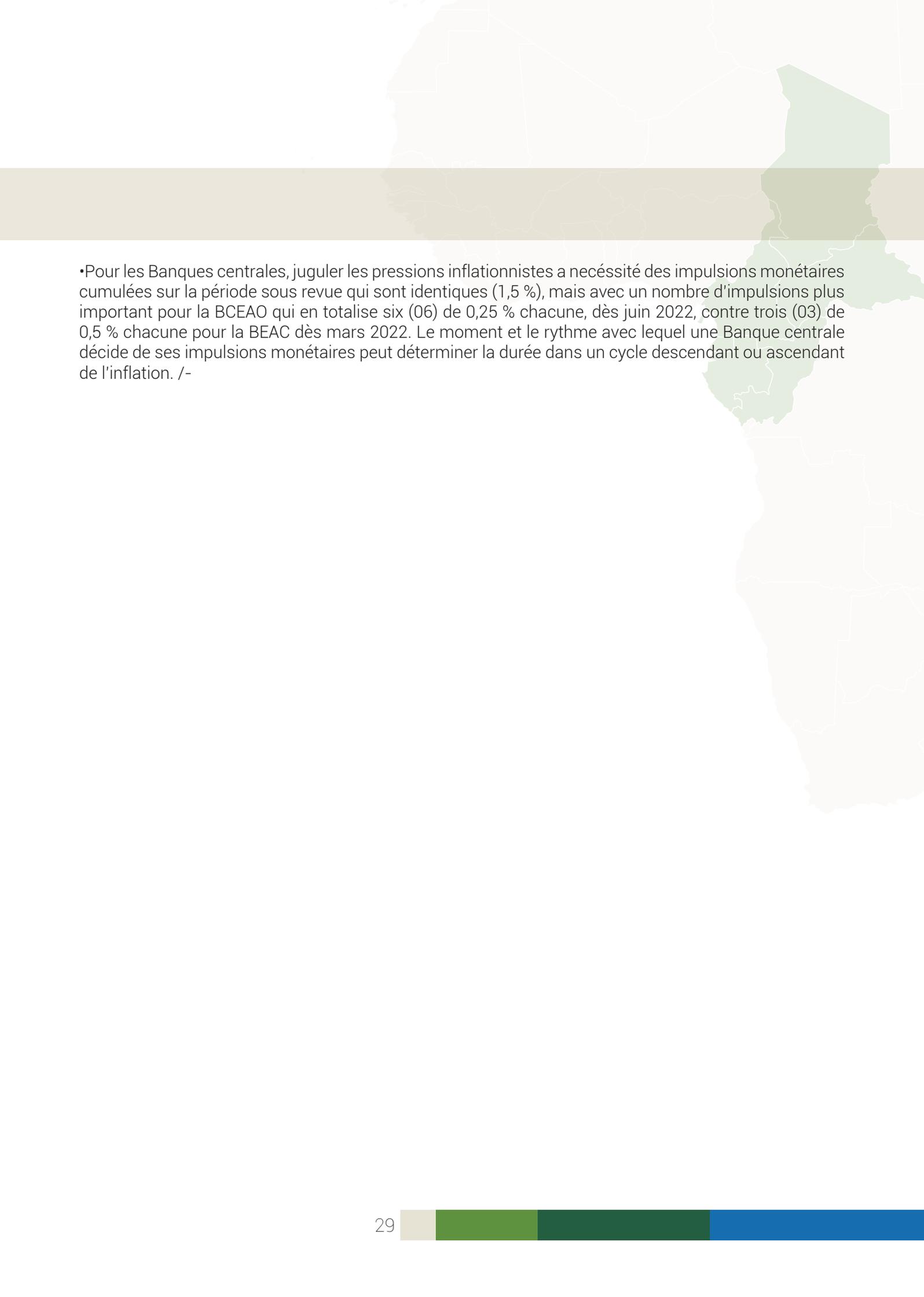
Légende : UEMOA : A : mois de hausse en 2022, B : mois de hausse en 2023, C : seconde vague de mois de hausse en 2023

CEMAC : A : mois de hausse en 2023, B : seconde vague de mois hausse en 2023, C : mois de hausse en 2024 ;

#### iv) Quelques enseignements

En définitive, de l'analyse comparative des dynamiques de l'inflation de l'UEMOA et de la CEMAC depuis le déclenchement de la guerre russo-ukrainienne, l'enseignement majeur est que le timing de mise en œuvre des mesures économiques, par les Etats, à travers l'augmentation des prix à la pompe et, par les banques centrales (BCEAO et BEAC), par le relèvement des taux directeurs, pour juguler les tensions inflationnistes a été un déterminant de la dynamique descendante de l'inflation. En effet, quand survient un choc, les mesures pour atténuer ses effets doivent être prises à temps, et non prématurément ni tardivement pour que la situation ne perdure pas. Il ressort que :

- Pour les Etats, la différence de timing dans la réaction pour contrer le choc symétrique relatif à la hausse des prix des cours des produits raffinés explique l'écart entre la dynamique descendante de l'inflation dans les deux Zones: Les pays de l'UEMOA ont décidé de relever les prix dès l'année 2022, jusqu'en 2023, tandis que ceux de la CEMAC l'ont retardé d'un an pour le faire finalement en 2023 et 2024. En conséquence, les prix sont revenus sous la norme dès mars 2024 en UEMOA alors qu'ils sont encore largement au dessus de la norme communautaire jusqu'en 2025 dans la CEMAC. Les mesures d'ajustement doivent être prises à temps pour éviter de traîner plus longtemps avec les effets d'un choc ;



• Pour les Banques centrales, juguler les pressions inflationnistes a nécessité des impulsions monétaires cumulées sur la période sous revue qui sont identiques (1,5 %), mais avec un nombre d'impulsions plus important pour la BCEAO qui en totalise six (06) de 0,25 % chacune, dès juin 2022, contre trois (03) de 0,5 % chacune pour la BEAC dès mars 2022. Le moment et le rythme avec lequel une Banque centrale décide de ses impulsions monétaires peut déterminer la durée dans un cycle descendant ou ascendant de l'inflation. /-

## CONTRIBUTION À LA PRODUCTION DE LA NOTE

### COORDINATION GÉNÉRALE :

**Nicolas BEYEME NGUEMA,**  
Commissaire en charge du Département des Politiques  
Economique, Monétaire et Financière

### SUPERVISION TECHNIQUE

**Roland Marc LONTCHI TCHOFFO**  
Directeur de la Statistique

### PAYS :

- INS- Cameroun
- ICASEES – Centrafrique
- INS-Congo Brazzaville
- Direction Général de la Statistique – Gabon
- INEGE – Guinée Équatoriale
- INSEED – Tchad

### INSTITUTIONS :

- Commission CEMAC
- Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC)
- Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC)
- AFRISTAT
- AFRITAC-Centre
- PREF-CEMAC

### FINANCEMENT :

Fonds de Développement Communautaire

### INFORMATIONS ET CONTACT

Commission de la CEMAC  
Département des Politiques Économique, Monétaire et  
Financière  
Direction de la Statistique

Tél : 00237 657 104 094  
00237 555 001 694

Email : [lontchir@cemac.int](mailto:lontchir@cemac.int)  
[www.cemac.int](http://www.cemac.int)



**COMMUNAUTE ECONOMIQUE  
ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE  
CENTRALE**